



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

STRATEGIE 2030

PROJET DE PLAN D' ACTIONS A 5 ANS

Copil du 06/09/2018

Déroulement de la démarche SDE

PHASE 1 – Elaboration de la stratégie

- ✓ Mise en perspective des enjeux du territoire face aux mutations économiques
- ✓ Analyse AFOM
- ✓ Proposition d'axes stratégiques

Points clés méthodologiques :

- Réunion de lancement 13 avril
- Entretiens collectifs 4 mai
- Séminaire 16 mai
- COPIL 5 juin

PHASE 2 – Programme d'actions

- ✓ Elaboration d'un plan d'actions
- ✓ Rédaction de fiches actions
- ✓ Préparation du vote en conseil communautaire

Points clés méthodologiques :

- Séminaire 13 juin
- COPIL 21 juin
- **Présentation en Conseil Communautaire** 3 juillet
- Rencontre partenaires 4 septembre
- COPIL 6 septembre
- **Validation en Conseil Communautaire** 25 septembre

Orientations stratégiques 2030

Un nouveau positionnement économique de la COPAMO à horizon 2030...

Le pari pour le territoire de la COPAMO d'une nouvelle dynamique de création d'emplois, de choix d'aménagement du territoire et d'un regain de son attractivité économique nécessite la création d'un schéma de développement économique et la mise en place d'une démarche partenariale renforcée.

Ces enjeux et objectifs forts s'inscrivent pleinement dans le cadre du projet de territoire du Pays Mornantais.

La Loi MAPTAM et la Loi NOTRE

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale en 2014 et la loi pour

une Nouvelle Organisation Territoriale de la République en 2015 ont clarifié la répartition des compétences entre les différents échelons locaux. Elles reconnaissent ainsi le rôle de chef de file des collectivités territoriales dans le domaine du développement économique.

Si la COPAMO est confortée dans sa fonction de chef de file au niveau du développement économique, elle se doit d'être innovante et partenariale dans sa démarche, dans un contexte de maîtrise de la dépense publique et d'adaptation aux enjeux économiques, écologiques et numériques du territoire.

Un schéma de développement économique qui s'appuie sur les singularités du territoire

Avec sa position centrale, entre les métropoles de Lyon et St Etienne, le territoire de la COPAMO bénéficie d'une attractivité économique naturelle qu'elle se doit de préserver.

Son accessibilité, son cadre de vie, ses équipements diversifiés, ses nombreux espaces naturels font de ce territoire un lieu unique où il fait bon vivre et travailler.

Les choix d'aménagements, un enjeu majeur du SDE

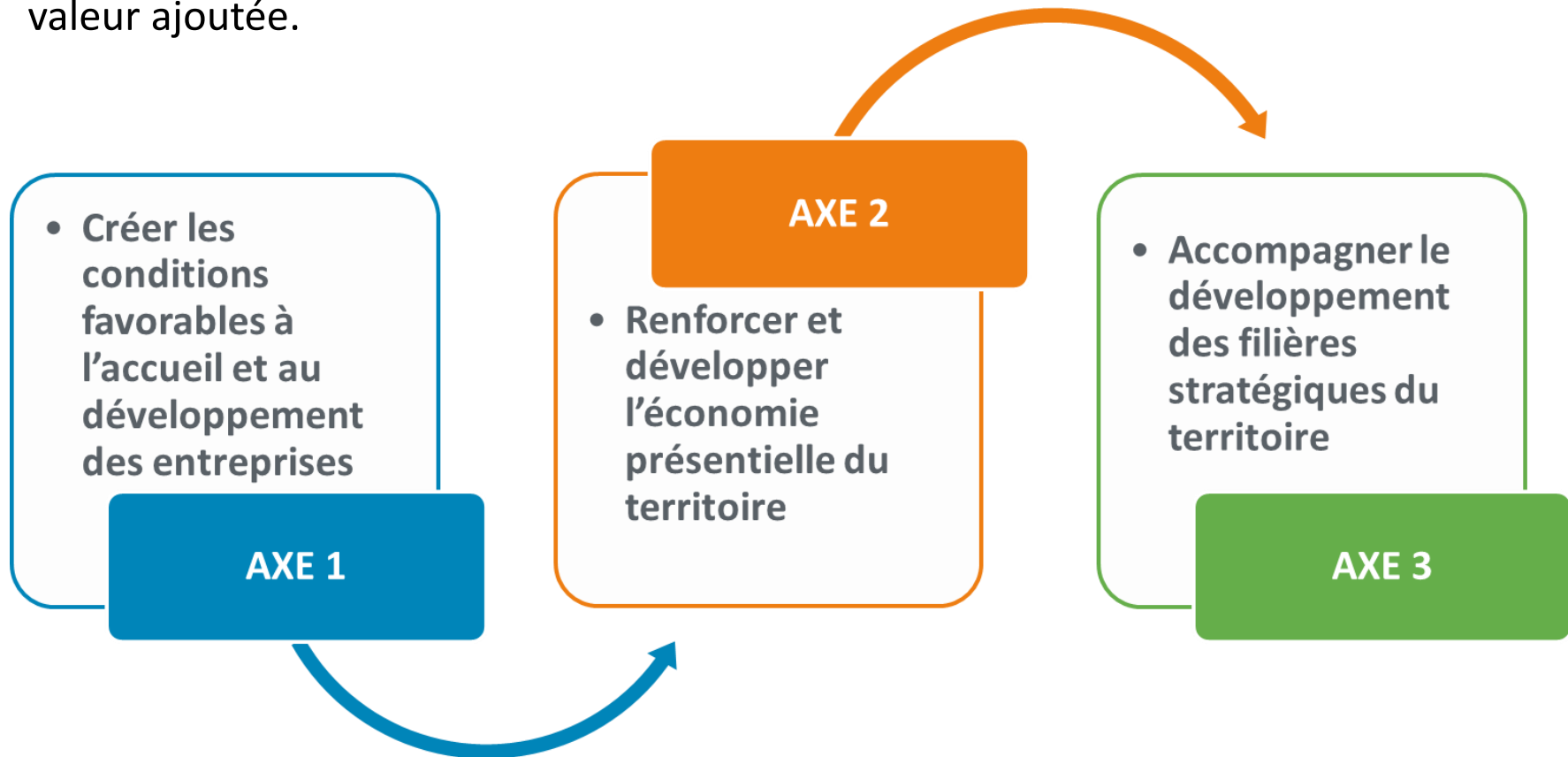
Compte tenu de la pression foncière subit par la Métropole de Lyon, les territoires environnants sont les derniers à bénéficier

d'une capacité foncière pour accueillir de « nouveaux projets économiques ».

La COPAMO veillera à exécuter son schéma de développement économique dans le cadre de réflexions et de choix d'aménagement concertés, pour permettre d'anticiper et de répondre aux mieux aux besoins des entreprises tout en préservant son environnement unique.

Choix de 3 axes stratégiques

Plusieurs valeurs et enjeux ont émergé des différents entretiens, ateliers et consultations de nos partenaires du territoire. Ainsi 3 axes stratégiques ont été définis pour agir sur les leviers du développement économique, crée de l'emploi et des activités vecteurs de valeur ajoutée.



Un SDE créatif, collaboratif et durable

La concertation des partenaires a permis de construire un plan d'actions opérationnelles avec la définition des 3 axes stratégiques.

Une Gouvernance à l'échelle du territoire

Ces actions s'appuient sur le partenariat avec les autres territoires périphériques, les compétences présentes, la volonté d'entreprendre, la créativité et la capacité d'innovation, mais surtout sur une gouvernance et une mise en œuvre partagées des actions avec :

- Une consultation régulière des citoyens, entreprises et partenaires,
- Un appui des partenaires influents et / ou chef de file,
- Un pilotage collectif des actions en fonction de l'échelle de celles-ci,
- Une adaptation des actions en fonction des changements législatifs et / ou financiers, des réalités des dynamiques économiques et des besoins des territoires.

Les priorités du SDE pour les années à venir...

SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT

- Favoriser l'accueil de **nouvelles entreprises**, notamment en lien avec **les filières stratégiques** du territoire,
- Promouvoir la **création d'activités** et favoriser leur **pérennité**,
- **Accompagner les entrepreneurs aux moments clés du cycle de vie des entreprises**, en apportant des réponses à leurs besoins en recrutement, services, foncier ou immobilier.

DEVELOPPER LE TOURISME

- Faire du **tourisme un vecteur de rayonnement** et de création de richesse avec une politique de marketing territorial,
- Conforter l'**office de tourisme intercommunautaire** pour capter de nouveaux publics.

CONSOLIDER LES FILIERES D'EXCELLENCE DU TERRITOIRE

- Développer une **agriculture durable**, diversifiée et respectueuse de l'environnement en privilégiant les **circuits alimentaires de proximité**,
- Rapprocher les exploitants d'industriels et de partenaires pour trouver de nouveaux débouchés,
- Faciliter la transition et la modernisation d'activités locales à **forte valeur ajoutée**.

RENFORCER L'ECONOMIE DE PROXIMITE

- Soutenir l'artisanat, les commerces de proximité et les services aux habitants, notamment dans **les cœurs de villages**,
- Favoriser les échanges et coopérations entre les villages pour la création de **villages en réseau**.

POUSUIVRE LES AMENAGEMENTS ENGAGES

- Poursuivre l'**extension de la ZAE** des Platières,
- Poursuivre la réflexion sur la **requalification** de l'ensemble des ZAE du territoire,
- Développer la production d'ENR à partir des nouvelles constructions,
- Mettre en place de nouveaux modes de déplacements,
- Développer la desserte du territoire,
- Aménager en **préservant la qualité** des espaces et de manière raisonnée.

FAVORISER LES NOUVELLES FORMES D'ECONOMIES

- Innover avec de nouvelles formes d'économie, comme **l'économie verte**, l'économie collaborative, **l'économie 4.0**, l'économie sociale et solidaire, **l'économie circulaire**.

DEVELOPPER LES PARTENARIATS ECONOMIQUES

- Tisser des relations économiques durables entre entrepreneurs et territoires,
- **Favoriser les partenariats** avec les Métropoles, et notamment la Métropole de Lyon.

Légende



Encourager l'implantation de nouvelles activités agro-alimentaires (transformation, filière agriculture biologique) en lien avec le pôle agro-alimentaire envisagé sur les Platières.

Aider les exploitations à trouver de nouveaux débouchés commerciaux (circuits courts & intermédiaires, notamment vers la restauration collective de la Métropole de Lyon).

S'appuyer sur l'organisation en OTI et impulser des actions à l'échelle de la destination Monts du Lyonnais.

Avoir une démarche active pour développer une offre commerciale dans les centres-bourgs.

Clarifier la compétence «commerce» et prendre appui sur les orientations d'urbanisme commercial et les politiques d'habitat.

SDE / Actions Opérationnelles Priorité 1

2019

2025

Faire de la ZAE des Platières une zone vitrine du territoire en menant un projet de requalification et d'extension comprenant la création d'un pôle de service.

Faciliter la mise en oeuvre du très haut débit dans les ZAE et encourager l'usage du numérique.

Approfondir le développement de la mobilité et la desserte sur les ZAE

Animer le territoire via les démarches collectives, des événements et manifestations..

Observer les évolutions et dynamiques du territoire, évaluer les actions mises en oeuvre...

Encourager le développement de filières industrielles d'excellence fondées sur des PME à dimension artisanal.

Valoriser et promouvoir les activités industrielles tout en tissant des relations étroites avec les entreprises locomotives.

Accompagner la transmission/reprise des exploitations en lien avec les partenaires.

Mener une action visant à résorber les friches agricoles, mais aussi suivre et observer l'usage du foncier au sein du PENAP

Accompagner et former les entreprises artisanales à la réponse des marchés publics, notamment dans la perspective de la numérisation des appels d'offres.

Identifier les besoins en termes d'emplois et de formations, et les actions à mettre en oeuvre.

Former, fédérer et développer un réseau d'artisans capables d'intervenir sur les questions d'éco-habitat et de rénovation énergétique.

Restructurer et dynamiser sur les réseaux de commerçants et artisans, en partant de projets fédérateurs.

Encourager à la création / installation de nouveaux commerces et services tout en veillant à la complémentarité avec l'offre de services.

Favoriser l'attractivité des commerces locaux par des opérations de promotion et accompagner à la transition numérique.

2019

Requalifier les ZAE de proximité et accompagner la création d'offres immobilières adaptées aux besoins des TPE/PME.

Construire un parcours d'accompagnement des entreprises en s'appuyant sur les partenaires.

Créer un lieu d'accueil et d'information et de ressources à vocation économique.

Accompagner les projets dans le domaine de l'économie circulaire et de l'ESS.

Créer et promouvoir une identité économique du territoire en lien avec les territoires voisins.

Tisser des relations avec les grands comptes et les principales entreprises du territoire.

2025

SDE / Actions Opérationnelles Priorité 2



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE